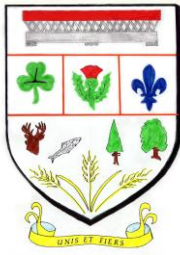


Canton de Lingwick



Lingwick

CANTON DE LINGWICK
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
**Règlement numéro 393-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie
des employés du Canton de Lingwick**

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier :

- Que soit adopté par résolution le règlement numéro 393-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés du Canton de Lingwick lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal le **mardi 7 avril 2026 à 19 h** à la salle du conseil municipal de Lingwick située au 72, route 108 à Lingwick;

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 419 et 420 du Code municipal) (Article 9 L.T.E.M.)

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits suivants : au bureau municipal du Canton de Lingwick, au tableau d'affichage de Gould et au dôme posta et site internet de la municipalité au www.lingwick.ca ce 3^e jour de mars deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Donné à Lingwick, ce 3 mars 2026

David Fournier
Directeur général et greffier-trésorier